**RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI**

**Unité-Egalité-Paix**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**MINISTERE DU LOGEMENT**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles**

**N° Projet** : P162901

**Appel à manifestations d’intérêt**

**N° 005/AMI/ARULOS/2021**

**Services de consultation d’un bureau d’études** **pour l’élaboration du plan de restructuration de la cité Arhiba**

1. Le Gouvernement de la République de Djibouti a obtenu a obtenu un financement de 20 millions de dollars de l’Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet Intégré de Résorption des Bidonvilles (PIRB) à Djibouti, et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour recruter un bureau d’études chargé de l’élaboration du plan de restructuration de la cité Arhiba dans le cadre de ce projet. Le projet sera mis en œuvre par l’ARULoS.
2. La présente mission consiste à mettre fin à la densification anarchique et améliorer durablement les conditions de vie des populations dans ce quartier de Djibouti.

De façon particulière, cette étude doit permettre de :

* Doter l’ARULoS et les institutions en charge de la gestion urbaine d’un instrument opérationnel de référence pour la restructuration urbaine du quartier.
* Identifier les enjeux, les freins et les potentialités d’évolution du quartier ;
* Harmoniser le cadre urbain et bâti du quartier et proposer un processus de densification

Les termes de références détaillés peuvent être obtenus en s’adressant à l’adresse mail suivant : [procurement@arulos.dj](mailto:procurement@arulos.dj)

1. L’ARULoS invite maintenant les firmes de consultant éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :

* Une expérience d’au moins dix (10) ans dans les domaines de l’urbanisme et de l’habitat
* Exécution d’au moins deux (2) missions similaires.

Les experts clés ne seront pas évaluées lors de l’établissement de la liste restreinte.

1. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs de la Banque Mondiale Juillet 2016 exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
2. Les Consultants peuvent s’associer avec d’autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d’un groupement solidaire ou d’un accord de sous-traitant mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d’un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d’un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
3. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d’investissements (juillet 2016).
4. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Appel à manifestation d’intérêt peut être demandé à l’adresse mentionnée ci-dessous.
5. Les manifestations d’intérêt doivent être envoyés à l’adresse ci-dessous en personne ; par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **MARDI 2 MARS 2021 à 17h00 :**

**AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL**

**Zone Industrielle Sud**

**B.P : 2569 –Djibouti**

**République de Djibouti**

**Tel : 21 35 43 44 – Fax : 21 35 44 96**

**Email : procurement@arulos.dj**